



Droit des pauses au travail

Par **tygres009**, le **23/09/2015** à **22:46**

bonsoir j'uste une question pour les pauses du travail cela se passe comment ?est que elle est obligatoire ?a partir de combien d'heures ? combien de temp?et mon patron peut'il m'imposé la pause ?
cordialement

Par **Lag0**, le **24/09/2015** à **07:37**

Bonjour,
Impossible de répondre totalement sans connaitre votre convention collective qui peut être plus généreuse, pour le code du travail, c'est une pause minimum de 20 minutes après 6 heures de travail.

[citation]
Article L3121-33

Dès que le temps de travail quotidien atteint six heures, le salarié bénéficie d'un temps de pause d'une durée minimale de vingt minutes.

Des dispositions conventionnelles plus favorables peuvent fixer un temps de pause supérieur.

[/citation]

Par **moisse**, le **24/09/2015** à **08:01**

Bonjour,

Par ailleurs l'amplitude maximale d'une journée de travail est de 13 h.

Pour un contrat 35 h/hebdo soit 7h/jour, l'employeur peut imposer une pause intermédiaire de 6 heures.

C'est ce qui arrive au personnel de la restauration qui travaille "en coupure".